



ÉVALUATION INDÉPENDANTE DE L'APPROCHE DE PRISE EN CHARGE PAR LES PAYS DU GREEN CLIMATE FUND

CONTEXTE

L'Unité Indépendante d'Évaluation (IEU) a entrepris une évaluation de l'approche de prise en charge par les pays adoptée par le *Green Climate Fund* (GCF), comme prévu dans son plan de travail de 2019, ratifié par le Conseil du GCF lors de sa 21^e réunion en octobre 2018.

La prise en charge par les pays admissibles aux investissements du GCF est primordiale à l'implantation d'un changement de paradigme axé sur le développement résilient aux changements climatiques dans les pays en développement. Une meilleure compréhension de la capacité des pays de prendre en charge le financement climatique améliore l'efficacité de leurs actions pour lutter contre les changements climatiques sur le terrain.

QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'IEU a tenté de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le GCF conceptualise-t-il et opérationnalise-t-il la prise en charge par les pays ?
2. Comment le GCF contribue-t-il au leadership et à l'implication des pays ?
3. Dans quelle mesure le GCF est-il efficace pour renforcer la capacité organisationnelle des pays (et de lui-même) pour prendre en charge le financement ?
4. Dans quelle mesure le GCF utilise-t-il la certification et l'accès direct pour soutenir la prise en charge ?

** Cette évaluation a été soumise au Conseil du GCF lors de sa 24^e réunion.*

RECOMMANDATIONS

L'IEU a formulé sept recommandations pour améliorer l'approche du GCF envers la prise en charge par les pays.

1. Opérationnaliser une norme de la prise en charge par les pays qui s'applique au-delà des gouvernements nationaux.
2. La prise en charge par les pays devrait être un critère d'éligibilité unique.
3. Mettre en place une stratégie proactive pour le développement de programmes nationaux. La stratégie devrait inciter les pays à développer des programmes qui stimulent la collaboration entre les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux.
4. Fournir de la formation et un guide des meilleures pratiques au Secrétariat afin de mieux soutenir les autorités nationales désignées et les points focaux.
5. Encourager les entités internationales accréditées à mettre en œuvre les investissements du GCF conjointement avec les entités à accès direct, ce qui renforcera leur capacité et garantira que les investissements soient davantage gérés par les pays.
6. Améliorer la transparence en rendant publics les documents relatifs aux programmes nationaux et les rapports annuels de performance.
7. Développer une stratégie à l'intention des entités à accès direct et indiquer comment elles doivent soutenir les activités du GCF.



DÉFINIR LA PRISE EN CHARGE PAR LES PAYS

Afin de répondre à ces questions, l'IEU avait besoin d'une définition claire de la prise en charge. En l'absence d'une telle définition, elle s'est appuyée sur une définition des plus englobantes qui considère la compréhension qu'en font les parties prenantes du GCF, ainsi que les débats internationaux sur le financement climatique et l'aide au développement. Les pays ont pleinement pris en charge le financement du GCF lorsque :

1. Ils mènent eux-mêmes les processus stratégiques dans le choix des investissements du GCF, tout en les alignant avec leurs politiques nationales et en s'impliquant activement avec les parties prenantes.
2. Ils ont la capacité organisationnelle de planifier, gérer et mettre en œuvre des activités qui répondent aux objectifs du GCF.
3. Les pays, les entités accréditées et le GCF se partagent les responsabilités, développent et adoptent les meilleures pratiques mondiales en matière de planification, de mise en œuvre et de reddition de comptes concernant les investissements du GCF.

Il est important de noter que, selon cette évaluation, la prise en charge par les pays doit impliquer des acteurs issus de milieux autres que gouvernementaux et inclure des parties prenantes qui représentent les intérêts locaux de la lutte aux changements climatiques qui s'alignent sur les politiques nationales en la matière.

RÉSULTATS

1. Le GCF n'a pas défini la prise en charge par les pays et adopte donc une approche flexible.
2. Les politiques du GCF reconnaissent le concept de la prise en charge par les pays, mais elles ne sont pas suffisantes pour la définir adéquatement.
3. La prise en charge par les pays est ancrée dans de nombreux principes du GCF, mais répondre à ses exigences peut créer des compromis.
4. La prise en charge est une responsabilité partagée entre le GCF, les entités accréditées et les pays, mais le manque de prévisibilité, de transparence et d'efficacité du GCF a entravé la capacité des pays à prendre des décisions éclairées concernant leurs engagements envers le GCF.

5. Tous les pays admissibles ont des politiques, stratégies ou plans nationaux pour lutter contre les changements climatiques susceptibles d'orienter les investissements du GCF. À date, les investissements du GCF sont alignés sur ces stratégies et priorités.
6. Le GCF s'appuie sur les structures nationales de coordination climatique déjà existantes au lieu de créer des structures parallèles, ce qui favorise la prise en charge.
7. Le cycle d'investissement du GCF manque d'engagement envers les parties prenantes.
8. Les programmes nationaux n'ont pu déterminer des domaines d'impact et développer des projets propres aux pays, en grande partie parce que le GCF n'articule pas leur raison d'être.
9. Le GCF a soutenu avec succès la création des autorités nationales désignées et des points focaux dans presque tous les pays admissibles (147 des 154 pays).
10. Le Secrétariat du GCF et les conseillers régionaux sont d'importantes ressources pour les pays. Par contre, les liens de communication entre les pays et le Secrétariat sont fragmentés et inefficaces.
11. Les parties prenantes considèrent l'accès direct au GCF comme fondamental, mais elles estiment que les objectifs en la matière n'ont été que partiellement atteints.
12. Dans le processus de nomination des entités à accès direct, les autorités nationales désignées ont été motivées principalement par l'accès qu'elles avaient au GCF.
13. Les inefficacités dans le processus de certification des entités à accès direct minent la prise en charge, bien qu'il soit plus court que celui des entités internationales accréditées.
14. Plusieurs parties prenantes sont sceptiques quant à l'engagement des entités internationales accréditées envers la prise en charge.

CONTACTE A L'IEU

Unité Indépendante d'Évaluation
Green Climate Fund
175, Art center-daero, Yeonsu-gu
Incheon 22004
République de Corée

☎ (+82) 032-458-6450
✉ ieu@gcfund.org
🌐 ieu.greenclimate.fund



GREEN
CLIMATE
FUND

Independent
Evaluation
Unit

